

Agent de Service Médico-Social

Titre professionnel de niveau 3

RNCP41365

L'objectif du TP ASMS

L'objectif de la formation pour le titre professionnel « Agent de service médico-social » est de vous préparer à obtenir la certification et à acquérir les compétences nécessaires pour intervenir auprès des personnes en situation de dépendance ou de vulnérabilité. À la fin de la formation, vous serez capable de réaliser des tâches de soutien à la vie quotidienne, d'assurer l'aide à l'hygiène et à l'alimentation, ainsi que d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives et sociales. Vous saurez également travailler en collaboration avec les professionnels de santé et les familles, tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Cette formation facilitera votre insertion professionnelle dans le secteur médico-social et les établissements d'accueil.

Durée de la formation

Formation mixte (présentiel et distanciel selon le positionnement pédagogique) d'une durée totale de 675 heures dont 465 heures en centre de formation et 210 heures en entreprise.

Durée hebdomadaire : 30 heures.

Nombre de places : 15.

La formation

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

Date d'enregistrement : 03-11-2020

Programme :

- Connaissance de l'environnement hospitalier
- Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents
- Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement
- Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé
- Sauveteur Secouriste du Travail
- #APINESS
- Stages en entreprise

Evaluations en cours de formation :

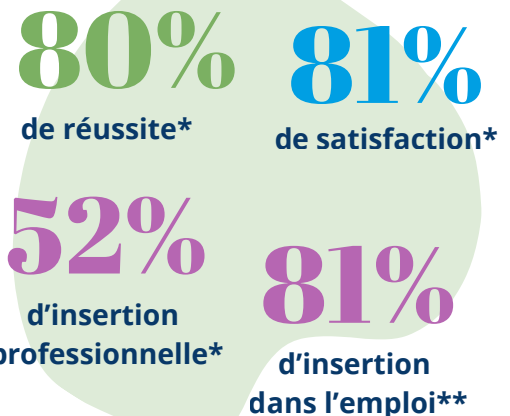
- Evaluation de l'acquisition des compétences :
 - Quiz
 - Entretien
 - Auto évaluation
 - Evaluation de la satisfaction à mi-parcours

A la fin de la formation :

- Evaluation finale :
 - **Validation du Titre professionnel ASMS.**
- Evaluation de la satisfaction

Remise du Titre Professionnel

Chiffres clés :



*sur 80 stagiaires formés en 2024 dont 5% d'abandon.

76 répondant aux enquêtes.

**Moyenne de France Compétences

La formation du titre professionnel offre la possibilité de s'inscrire et de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Agent de Service Médico-Social

Titre professionnel de niveau 3

RNCP41365

Débouchés et poursuite de parcours

La formation du Titre professionnelle oriente sur les métiers d'agent de service hospitalier, agent hôtelier, employé médical polyvalent.

Une poursuite de parcours est possible sur les titres professionnels de la branche du sanitaire et social, la possibilité d'obtenir une passerelle est étudiée au cas par cas.

Modalités et moyens

- Intervenants et formateurs spécialisés et expérimentés dans leurs domaines d'intervention
- Formation situation travail
- Mise en situation professionnelle
- Projets concrets réalisés en collaboration avec les entreprises partenaires
- Ressources multimédias
- Plateforme Form-e®

Suivi des apprenants pendant et après la formation (tutorat, accompagnement individualisé, aide à l'insertion professionnelle)

Recrutement et pré-requis

La formation s'adresse aux :

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail bénéficiant d'une expérience professionnelle significative et ayant un projet professionnel défini dans ce secteur,
- Bénéficiaires RSA
- Jeunes de - de 26 ans orientés par la Mission Locale
- Candidats reconnus handicapés par la MDPH intégrant un milieu ordinaire de formation soumis aux mêmes conditions d'accès que les autres publics (formation adaptée et adaptable aux personnes en situation de handicap)

Pré-requis :

- Niveau 3ème des collèges minimum (lecture, écriture, calcul).
- Avoir acquis les premières bases techniques du métier

L'intégration de la formation se fait en moyenne dans les 15 jours suivant le recrutement.

Coûts et financements

Formation est gratuite et rémunérée, financée par le Conseil Régional des Hauts de France

Les prestations de formation proposées par l'AFCI sont réalisées exclusivement dans le cadre de marchés publics passés avec des financeurs institutionnels.

À ce titre la tarification définie dans les marchés publics auxquels l'AFCI est attributaire. Aucune formation n'est commercialisée en individuel.

Où et quand se former ?

L'AFCI propose des ouvertures de formation tout au long de l'année, consultez les dates sur notre site internet !